

25 JUL. 2023

Le Président

Madame Sophie BERGOGNE
Présidente
Chambre Régionale des Comptes Bretagne
3 rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES CEDEX

Rennes, le 24/07/2023

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu me transmettre, par courrier du 6 juillet dernier, la synthèse régionale des observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes à l'occasion du contrôle de la gestion des collèges des quatre départements bretons, et je vous en remercie.

Après avoir pris connaissance du contenu de l'ensemble de ce document, je me permets d'apporter quelques précisions qui me paraissent importantes.

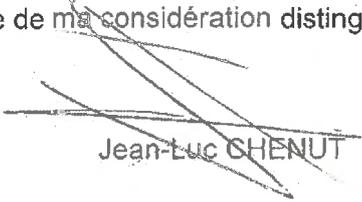
Ainsi, chaque agent technique territorial intervenant dans les collèges bretoniens gère bien en moyenne 49,9 élèves comme précisé dans votre rapport page 15 et non 52,7 élèves (cf. page 13). Par ailleurs, il me semblerait pertinent de compléter le titre du graphique 14 en précisant que celui-ci représente l'évolution des effectifs exerçant dans le domaine des collèges par département car les chiffres y figurant intègrent à la fois les agents techniques territoriaux mais également les agents des services centraux de chaque collectivité.

Concernant les dépenses d'investissement consacrées à l'immobilier dans les collèges bretons, celles réalisées par le Département d'Ille-et-Vilaine ne sont pas mentionnées. Or, nous avons effectué de nombreuses opérations sur la période d'étude dont la construction de 3 nouveaux collèges qui ont été livrés en septembre 2020.

Par ailleurs, il est mentionné (cf. page 18) qu'en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor, 11 collèges dont les communes sont propriétaires, ont fait l'objet de travaux de construction, reconstruction ou d'extension ces 10 dernières années sans qu'il n'y ait eu de transfert de propriété. Sur ce point, il est important de préciser que seulement 3 de ces établissements sont situés en Ille-et-Vilaine dont deux sur la ville de Rennes. A la suite de vos recommandations, j'ai saisi Madame la Maire de la ville de Rennes, qui a répondu favorablement le 12 mai dernier.

Le reste du document n'appelle pas d'autre précision de ma part.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jean-Luc CHENUT